

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 9 décembre 2021

Délibération n°2021-38

Suite à la convocation en date du 30 novembre 2021, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, s'est réuni le 9 décembre 2021 à 14h et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Nantes Université et Centrale Nantes mettent en place une admission sur titre d'étudiants inscrits dans le Parcours Scientifique Renforcé (PSR) de Nantes Université en première année du cycle des études d'ingénieur de Centrale de Nantes.

La Faculté des Sciences et Techniques de Nantes Université propose un Parcours Scientifique Renforcé (PSR) accessible aux Bacheliers sur ParcoursSup sous le nom CUPGE (Classe Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles). Il a vocation à sélectionner des bacheliers de très bon niveau ayant pour objectif de faire des études longues en sciences (Cycles ingénieurs, doctorats ou encore préparation aux concours de l'enseignement (CAPES, agrégation)).

L'effectif est de 36 étudiants pour environ 600 candidatures. Les étudiants sont d'origines sociales variées (30% de bousiers sur les bacheliers intégrant le parcours en septembre 2020). Un accompagnement individuel est proposé à chaque étudiant pour l'aider à trouver sa voie en accord avec ses objectifs professionnels et ses résultats au cours des deux années de formation en licence.

A l'issue de ce parcours, 40% des étudiants intègrent une école d'ingénieur (IMT Atlantique, Polytech, INSA, ENSTA, etc.) et 60% d'entre eux poursuivent en Licence 3.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'ouvrir des places pour ces étudiants issus du PSR de la Faculté des sciences et techniques de Nantes Université.

Ces étudiants seront sélectionnés sur dossier, puis par un entretien de motivation, et enfin un entretien en anglais.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil d'administration de voter, pour l'année 2022, l'ouverture de 3 places en première année du cycle des études d'ingénieur de Centrale de Nantes pour les étudiants issus du parcours scientifique renforcé de la faculté des sciences et techniques de l'Université de Nantes.

Nombre de présents et représentés : 26

24 voix « pour », 2 abstentions

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 14 décembre 2021. La présente délibération a été publiée le 14 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication